



# Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

## Première Commission

21<sup>e</sup> séance plénière

Judi 31 octobre 2019, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Llorenty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

*En l'absence du Président, M<sup>me</sup> Honorine Bonkougou (Burkina Faso), Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

### Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**La Présidente par intérim (parle en anglais) :**  
Conformément au calendrier indicatif pour cette phase de nos travaux, figurant dans le document A/C.1/74/CRP.2/Rev.2, nous devons conclure nos discussions thématiques cet après-midi. En outre, conformément à son programme de travail, la Commission entendra d'abord des exposés du Président de la Conférence du désarmement, du Président du Conseil consultatif pour les questions de désarmement et du responsable de programme de l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Par la suite, la Commission poursuivra le déroulé de la liste des orateurs au titre du groupe de questions « Mécanismes de désarmement ».

J'ai maintenant le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos intervenants de cet après-midi : l'Ambassadeur Taonga Mushayavanhu, du Zimbabwe,

Président de la Conférence du désarmement; l'Ambassadeur Steffen Kongstad, de la Norvège, Président du Conseil consultatif sur les questions de désarmement, qui fera une présentation vidéo; et M. John Borrie, responsable de programme de l'UNIDIR pour les armes de destruction massive et autres armes stratégiques, et coordinateur de recherche de l'UNIDIR, qui nous rejoint par visioconférence.

Le rapport de la Conférence du désarmement est publié sous la cote A/74/27. Le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement est publié sous la cote A/74/247. La note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement a été publié sous la cote A/74/180.

La Commission entendra d'abord les intervenants. Ensuite, nous passerons en mode officieux pour que délégations puissent poser des questions ou faire des observations.

Je donne maintenant la parole au Président de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Mushayavanhu, du Zimbabwe.

**M. Mushayavanhu (Zimbabwe), Président de la Conférence du désarmement (parle en anglais) :** C'est un insigne honneur pour moi personnellement et pour mon pays, le Zimbabwe, de prendre la parole devant la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Première Commission aujourd'hui en tant que Président de la Conférence du désarmement, qui reste « l'instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement » (*résolution S-10/2, par. 120*). La présidence du Zimbabwe s'est concentrée sur le dernier point de l'ordre du jour de la session de 2019, à savoir « Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies ». Si les négociations qui ont conduit à l'adoption du rapport annuel (CD/2179) ont été difficiles, comme continuent de l'être les négociations sur le projet de résolution, les deux processus ne racontent pas nécessairement tout ce qui se passe à la Conférence du désarmement et qui est dans une certaine mesure prometteur. C'est cette histoire que j'ai l'honneur de partager avec les Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le temps qui m'est imparti cet après-midi.

D'emblée, je tiens à dire que cela a été un grand honneur pour le Zimbabwe de travailler aux côtés des cinq autres présidents de la Conférence du désarmement pour la session de 2019, à savoir l'Ukraine, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, le Venezuela et le Viet Nam. Si la Conférence du désarmement s'est heurtée à certaines difficultés, ma délégation estime que de nombreux débats utiles ont été menés alors que nous tentions de convenir d'un programme de travail, échangeons au sein des groupes thématiques et examinons d'autres approches possibles du programme de travail.

Des enseignements précieux peuvent en être tirés pour l'avenir des travaux de la Conférence. Le rapport annuel de la Conférence du désarmement est un document qui représente un équilibre délicat, reflétant la souplesse et la retenue dont ont fait preuve tous les membres de la Conférence. Au cours de notre présidence, comme je viens de le dire, le Zimbabwe a eu pour principales responsabilités l'élaboration, l'examen et l'adoption du rapport annuel. Nous avons abaissé nos ambitions dès le début du processus. Nous avons adopté cette approche réaliste afin que le rapport de la Conférence du désarmement conserve son caractère factuel et reflète les négociations et les travaux de la Conférence au cours de la session. Néanmoins, nous le savons tous, ces rapports sont en dernière analyse le fruit de négociations, et il n'y a pas rapport parfait. Au final, il s'agit d'un rapport consensuel, et c'est ce rapport consensuel dont est saisie la Commission.

J'appelle également l'attention de la Commission sur les débats thématiques approfondis et éclairants qui ont eu lieu au titre de tous les points clefs de l'ordre du

jour de la Conférence. J'invite les membres à trouver le temps de prendre connaissance des nombreuses propositions intéressantes présentées dans les documents joints au rapport annuel de la Conférence du désarmement (CD/2179, Annexe I). J'espère vivement que ces débats thématiques fort utiles continueront de progresser et aboutiront à des résultats plus concrets qui contribueront à la reprise des travaux de fond de la Conférence.

Je voudrais maintenant aborder ce que j'appellerai les « fruits à portée de main pour négociation », autrement dit les questions sur lesquelles un consensus peut le plus facilement être obtenu. Parce que je pense que c'est important, je vais répéter ce que j'ai dit à la fin de la session de 2019 de la Conférence du désarmement, pour la gouverne des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Si nous regardons vers l'avenir dans la perspective d'une reprise du travail de fond de la Conférence, il est une problématique importante qui se pose, à savoir quelles sont les questions arrivées à maturité qui peuvent faire l'objet de négociations, tout en respectant le principe établi d'équilibre dans le traitement des points fondamentaux de l'ordre du jour de la Conférence.

Ce que je crois et ce que je recommande, c'est que le règlement de cette question très controversée ne peut être reporté *ad vitam aeternam*. La Conférence du désarmement est une instance de négociation, et ses membres ne doivent pas avoir peur d'affronter des vues et des positions divergentes ni de négocier. Ce que nous devons faire, c'est sélectionner les questions qui peuvent passer au stade de négociations plus poussées, et ce, de façon équilibrée. En revanche, nous ne pouvons pas nous permettre de ne rien faire pour rapprocher nos divergences de vues. Si les membres de la Conférence du désarmement ont des vues et des positions divergentes, comme c'est le cas, sur la question de savoir s'il est trop tôt pour cueillir ces « fruits à portée de main » ou d'autres que je ne mentionnerai pas nécessairement ici dans le cadre d'un débat sur le désarmement, c'est une raison de plus pour participer à des négociations. Nous ne pouvons pas nous permettre de reporter indéfiniment les discussions difficiles qui nous permettront de surmonter nos divergences.

Nous sommes convaincus que si la volonté politique est au rendez-vous, la Conférence peut de fait négocier des traités visant à éliminer et à interdire les armes nucléaires, à prévenir une course aux armements dans l'espace, à fournir des garanties de sécurité efficaces aux États non dotés de l'arme nucléaire, tels que le Zimbabwe, et à interdire la production de matières

fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans oublier nombre d'autres questions touchant au désarmement.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer une fois de plus la sincère reconnaissance du Zimbabwe pour l'appui et la coopération que nous avons reçus de tous les membres de la Conférence du désarmement alors que nous assumions la lourde responsabilité de diriger la rédaction du rapport annuel de la session de 2019. Le Zimbabwe assurera la présidence de la Conférence du désarmement jusqu'à la fin du mois de décembre. En cette qualité, nous avons pris langue avec le Président entrant, l'Algérie, pendant l'intersession, pour discuter de la manière de faire avancer les travaux de la Conférence.

Alors que nous nous apprêtons à passer le témoin, nous voyons des signes encourageants se profiler à l'horizon. Les collègues se souviendront peut-être que c'est pendant la présidence de l'Algérie en mai 2009 que le programme de travail le plus récent a été adopté à la Conférence du désarmement. Je ne suis pas superstitieux, même si je vais me permettre de l'être pour un instant. Alors que nous célébrons le quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement, nous avons bon espoir que le retour de l'Algérie, aux côtés de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, du Bangladesh et du Bélarus, pour la session de 2020 signifie que des évolutions positives sont à venir. En l'occurrence, nous espérons que l'histoire se répétera, comme elle a tendance à le faire.

Tout en appelant de nos vœux des évolutions positives en 2020, il est un dernier acte qui pourrait bien empoisonner l'atmosphère : je veux parler de l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution A/C.1/74/L.39, sur le rapport de la Conférence du désarmement, que nous devons encore approuver par consensus. J'en appelle à tous les membres – je le répète, tous les membres – pour qu'ils examinent sérieusement les ramifications possibles du résultat d'un vote sur l'une ou l'autre partie du projet de résolution ou sur l'ensemble du projet de résolution, et je les invite à se poser la question de savoir si mettre aux voix le projet de résolution serait vraiment préférable à un résultat négocié. Nous devons également réfléchir sérieusement au précédent que cela créerait. À mon sens, il s'agit d'une pente glissante et d'une épée à double tranchant. J'appelle donc tous les membres – et c'est un travail qui se poursuit – à faire preuve de la même souplesse et de la même retenue que nous avons manifestées au moment de l'adoption du rapport de la Conférence du désarmement. Je

ne veux pas transformer cette plate-forme en une séance officieuse sur le projet de résolution, je m'arrêterai donc ici.

Pour terminer, ma délégation estime que nous nous devons, à nous-mêmes et aux générations futures, de créer un monde exempt d'armes nucléaires, sûr et sans armes de destruction massive. Il est donc de notre responsabilité individuelle et collective d'assurer la sécurité mondiale en favorisant la coopération internationale en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération et de maîtrise des armements. À cet égard, le Zimbabwe espère que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui doit se tenir au cours du premier semestre de l'année prochaine sera couronnée de succès. Dans le même ordre d'idées, nous espérons que, comme je l'ai dit, la session de 2020 de la Conférence du désarmement sera couronnée de succès.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : J'invite maintenant la Commission à suivre une présentation vidéo du Président du Conseil consultatif pour les questions de désarmement.

**M. Kongstad** (Norvège), Président du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de rendre compte à la Commission des travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement en 2019. Comme les membres le savent certainement, le Conseil consultatif fait également fonction de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Ma déclaration portera brièvement sur les travaux de fond du Conseil et sur nos délibérations en tant que membres du Conseil d'administration de l'UNIDIR.

Le principal cadre de référence de nos débats a été le programme de désarmement du Secrétaire général, intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement ». Le Conseil a contribué à son élaboration l'an dernier. J'estime que le programme de désarmement du Secrétaire général est une démarche sérieuse visant à expliquer pourquoi il faut revitaliser les efforts de maîtrise des armements et placer à nouveau le désarmement au cœur des travaux de l'Organisation des Nations Unies en intégrant le désarmement dans un contexte politique plus large. À mon avis, il ne fait aucun doute que le programme de désarmement du Secrétaire général est également lié à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Le Secrétaire général nous a demandé d'examiner deux questions de fond en 2019. Au titre du premier point, le Conseil a été invité à examiner les mesures à prendre pour épargner les populations civiles affectées par les conflits armés contemporains dans les zones urbaines. Au titre du deuxième point, nous avons été invités à délibérer sur le rôle du désarmement, de la maîtrise des armements et du régime de non-prolifération dans la gestion de la concurrence stratégique et le renforcement de la confiance dans un monde où les conditions de sécurité se dégradent.

En ce qui concerne le premier point, le Conseil a examiné comment les acteurs au sein et en dehors des Nations Unies peuvent contrer systématiquement et prévenir les souffrances infligées aux civils dans un contexte où la guerre n'est plus menée sur les champs de bataille mais dans les zones urbaines. Le Conseil a pris note du nombre considérable de civils tués ou gravement blessés dans leurs maisons, dans les marchés, à l'école et sur les routes pendant les conflits. Certains chercheurs affirment qu'il y a huit fois plus de risques pour les civils d'être tués que pour les combattants. Nous avons estimé qu'il était important d'améliorer la collecte d'informations concernant les effets des armes explosives en milieu urbain et nous avons pris note du rôle essentiel que la collecte de données sur les mines terrestres dans les années 80 avait joué s'agissant de l'élaboration et de l'adoption par la suite de la Convention sur les mines antipersonnel (Convention d'Ottawa). En plus des effets disproportionnés de l'urbanisation des conflits sur les femmes, les enfants et les groupes minoritaires, nous avons examiné les diverses causes des attaques sans discrimination qui touchent les populations civiles. Ces attaques sont notamment liées un mauvais choix des armes, au fait que les parties au conflit ne veillent pas toujours à appliquer le droit international humanitaire ou à des attaques délibérées de la part des belligérants. La protection des civils contre les attaques sans discrimination figure en bonne place dans le programme de désarmement du Secrétaire général.

Le Conseil a organisé ses recommandations sur ce point de l'ordre du jour en sept catégories. Je me contenterai de mettre en exergue deux propositions. Premièrement, le Conseil a recommandé l'établissement par le Secrétaire général d'un rapport portant sur l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées ayant pour vocation à encourager le débat à l'Assemblée générale. Un rapport sur les effets de l'utilisation des armes explosives sur les populations civiles pourrait orienter les débats au sein de l'Assemblée générale

et jeter les bases permettant aux entités des Nations Unies de mettre en place des critères, des indicateurs et des méthodologies pour mesurer et prévenir ces effets multidimensionnels. Deuxièmement, pour faciliter la mise en commun des politiques et des pratiques, le Conseil a recommandé d'adopter une approche systématique, cohérente et globale pour mettre en commun les données recueillies par les entités des Nations Unies concernant les effets de l'utilisation d'armes explosives sur les populations civiles.

En ce qui concerne le deuxième point inscrit à l'ordre du jour du Conseil, portant sur le renforcement de la confiance et l'atténuation des risques dans un monde où les conditions de sécurité se dégradent, le Conseil a constaté que le regain de la concurrence stratégique est accompagné et exacerbé par l'affaiblissement progressif du dispositif de maîtrise des armements et de non-prolifération. J'en veux pour preuve l'extinction récente du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et l'avenir incertain du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et du Plan d'action global commun.

Dans son rapport, le Conseil s'est déclaré vivement préoccupé par cet affaiblissement, et dans nos recommandations, nous avons rappelé l'importance de préserver et de renforcer la structure de maîtrise des armements aux niveaux bilatéral, multilatéral et mondial. Dans ce contexte, nous avons demandé au Secrétaire général de continuer à défendre fermement les principes et mesures essentiels de désarmement et de maîtrise des armements. Nous avons également exprimé notre plein appui au plan élaboré par le Bureau des affaires de désarmement, qui donne des détails tangibles sur la mise en œuvre du programme de désarmement du Secrétaire général, y compris les champions, les partisans et les activités.

En outre, le Conseil a souligné la nécessité urgente de déployer des efforts multilatéraux pour réduire le risque posé par les armes nucléaires, et nous sommes convenus de quatre principes devant présider à ces efforts, à savoir que les États devraient préserver et réaffirmer la valeur du dispositif existant; veiller à ce que les mesures prises pour assurer leur propre sécurité ne se fassent pas au détriment de celle des autres; diminuer l'ambiguïté stratégique et opérationnelle concernant leurs capacités et leurs intentions et s'abstenir d'alimenter, par leurs agissements ou leur renforcement des capacités, le climat d'incertitude; et rechercher les moyens de renforcer la coopération. Ces

recommandations et d'autres sont présentées plus en détail dans le rapport du Conseil pour 2019.

En notre qualité de Conseil d'administration de l'UNIDIR, nous avons examiné le programme de recherche stratégique de l'Institut et approuvé les projets de programme de travail et de plan financier pour 2019 et 2020. Au cours de l'année, nous avons engagé un débat de fond sur trois nouveaux axes de travail de l'UNIDIR, à savoir le genre et le désarmement, le rôle des armes classiques en matière de prévention et d'atténuation des conflits et de la violence en milieu urbain, et le renforcement du respect et des mesures d'exécution des régimes relatifs aux armes de destruction massive. Nous avons constaté que chacun de ces sujets donnait lieu à des travaux novateurs et pertinents pour l'élaboration des politiques et nous avons encouragé l'Institut à les poursuivre au cours des deux prochaines années. De l'avis du Conseil, l'UNIDIR est actuellement l'un des acteurs les plus efficaces et les plus influents au service du programme de désarmement. En outre, nous avons particulièrement souligné l'importance de l'examen en cours par l'UNIDIR des mesures de réduction des risques d'utilisation des armes nucléaires.

Le Conseil s'est félicité des réformes importantes lancées par l'UNIDIR pour mettre en œuvre les recommandations figurant dans le premier rapport sur l'UNIDIR établi par le Secrétaire général depuis 15 ans. Le Conseil reste convaincu que l'autonomie et l'indépendance des recherches de l'UNIDIR lui permettent d'être une source crédible et de faire autorité en matière de connaissances, d'idées, de conseils et de dialogue. À ce titre, le Conseil demeure convaincu que la quasi-dépendance de l'UNIDIR à l'égard des fonds extrabudgétaires nuit à son autonomie et à son indépendance. Le Conseil se félicite de la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport de 2018 (A/73/284) d'augmenter la subvention versée à l'UNIDIR et espère que l'Assemblée générale accordera à cette question toute l'attention voulue lorsque l'UNIDIR se présentera devant la Commission l'année prochaine.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Coordonnateur de recherches et Responsable du programme «Armes de destruction massive et autres armes stratégiques» de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, M. John Borrie, qui participe à la présente séance par visioconférence.

**M. Borrie** (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : J'ai

le plaisir de présenter le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), au nom de M<sup>me</sup> Renata Dwan, qui n'a pas pu être des nôtres aujourd'hui.

En substance, la structure de ma présentation d'aujourd'hui consistera à parler un peu des priorités de recherche de l'Institut et de ses programmes. Je passerai ensuite aux connaissances et aux services de conseil et d'appui que nous avons fournis au cours de la dernière période. Je parlerai également de la gestion et de l'administration de l'Institut, car cette période a été marquée par des réformes, et je donnerai également quelques détails sur notre budget et nos finances. Enfin, je terminerai par quelques remarques sur l'avenir de l'Institut et sur la contribution que nous espérons pouvoir apporter au désarmement et à la maîtrise des armements.

Pour commencer, je voudrais replacer un peu dans leur contexte deux contributions qui ont été très importantes pour notre travail. La première est le document du Secrétaire général intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, qu'il a présenté en mai 2018. L'UNIDIR a joué un rôle de premier plan en ce qui concerne 10 des 40 actions contenues dans le Programme et fournit également un appui à ses partenaires dans de multiples autres domaines. Je tiens à mentionner en particulier le Bureau des affaires de désarmement et les très bonnes relations que nous avons eues avec nos collègues de ce bureau dans la préparation de ce programme. L'autre élément clef est le rapport du Secrétaire général sur l'UNIDIR (A/73/284), qui a été présenté en 2018. Comme l'a mentionné l'Ambassadeur Mushayavanhu dans sa présentation vidéo, il s'agit du premier rapport sur l'UNIDIR en 15 ans. Il présente une évaluation indépendante, effectuée à la demande de l'Assemblée générale, et comprend des recommandations sur le programme de recherche de l'Institut ainsi que sur notre structure, nos opérations et notre financement. Nous avons la satisfaction de pouvoir dire que nombre de ces recommandations ont été mises en œuvre au cours de la dernière période.

Je vais maintenant parler brièvement de nos priorités de recherche et de nos programmes. Comme l'a mentionné le Président de notre conseil d'administration, en 2018, le conseil d'administration de l'UNIDIR a approuvé un programme de recherche stratégique triennal pour l'Institut, et nous avons restructuré l'Institut en quatre programmes. L'idée d'abandonner notre structure précédente et de passer à une structure programmatique avait pour but de parvenir à plus de souplesse afin de

nous doter, ainsi que nos donateurs, nos partenaires et les autres parties prenantes, d'une base plus sûre pour planifier et mener à bien nos recherches et autres. Les quatre programmes en question sont les suivants : armes classiques, la problématique femmes-hommes et le désarmement, sécurité et technologie, et le programme que je dirige, armes de destruction massive et autres armes stratégiques.

En plus de produire des résultats de grande qualité, notre programme de recherche a été axé sur la réalisation d'activités plus diversifiées, en réponse aux demandes que nous avons reçues de nombre de nos parties prenantes, ainsi que sur l'organisation d'un plus grand nombre d'événements en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord. L'Institut est basé à Genève, mais nous sommes une institution mondiale et nous nous sommes donc concentrés sur l'Afrique, l'Amérique latine et le Moyen-Orient. Nous nous sommes également attachés à produire davantage de publications, y compris en versions traduites.

Parlons un peu du travail que l'Institut effectue dans le domaine des armes classiques. Nous avons actuellement trois axes de travail. Le premier consiste à soutenir les politiques et les cadres nationaux et régionaux de gestion des armes et des munitions. Le deuxième porte sur la prise en compte du contrôle des armes classiques dans la prévention des conflits multilatéraux et nationaux. Le troisième a trait à la recherche sur l'urbanisation croissante de la violence et des conflits et la manière dont les outils relatifs au contrôle des armes pourraient contribuer à atténuer leurs effets sur les civils. Malheureusement, nous vivons dans un siècle où la violence devient de plus en plus urbaine à mesure que le monde s'urbanise.

Pour ce qui est des réalisations clefs, depuis 2015, nous travaillons conjointement avec les États et les organisations régionales. Nous avons entrepris 10 évaluations de base de la gestion des armes et des munitions en Afrique, allant de la Somalie à la République centrafricaine, en passant par la République démocratique du Congo et les États de la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces données de référence servent de point de départ à l'élaboration de feuilles de route nationales pour le renforcement de la gestion des armes et des munitions et contribuent également à mesurer les progrès réalisés au niveau régional, notamment à l'appui de l'initiative « Faire taire les armes en Afrique ».

Deuxièmement, en 2018 et 2019, l'UNIDIR a facilité le dialogue et l'éclosion d'idées pour aider les États à cerner les problèmes clefs et leur fournir des informations sur les processus pertinents concernant la gestion des munitions conventionnelles, pour lesquelles des progrès peuvent être accomplis aux niveaux national, régional et multilatéral. Les éléments et les conclusions de cette série de séminaires sont très utiles pour préparer les États aux consultations informelles ouvertes organisées dans le cadre de la résolution 72/55, ainsi que pour d'autres activités et initiatives pertinentes en matière de gestion des munitions conventionnelles.

Troisièmement, en termes d'outils pratiques pour assister les États, nous avons produit en 2018 – en coopération avec le programme SaferGuard – des orientations pour aider les États, l'ONU et les organisations non gouvernementales à gérer les munitions en toute sécurité dans des environnements où les capacités sont faibles et qui sont touchés par des conflits.

Quelles sont nos priorités pour l'avenir? Nous organiserons bientôt des cours et des séminaires sur la gestion des armes et des munitions à Addis-Abeba et, début 2020, l'UNIDIR organisera, en coopération avec l'Union africaine, un séminaire sur les enseignements tirés de l'expérience avec les États qui ont terminé leurs évaluations de base de la gestion des armes et des munitions. L'UNIDIR réalisera également trois autres évaluations de base de la gestion des armes et des munitions dans la région de la CEDEAO, en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, à partir des demandes reçues des États de cette région.

Nous intégrerons également la maîtrise des armes classiques dans la prévention des conflits et, en 2020, l'Institut travaillera avec l'ensemble du système des Nations Unies pour envisager les moyens de mieux prendre en compte la maîtrise des armes classiques existantes dans la réflexion et les activités de l'ONU concernant la gestion de la prévention des conflits.

Enfin, nous organiserons des ateliers de dialogue avec des experts militaires sur les politiques et les pratiques visant à réduire les risques liés à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées pour les civils. Au début de 2020, l'UNIDIR organisera une série d'ateliers avec des experts militaires sur les bonnes pratiques pour réduire les risques de l'utilisation d'armes explosives dans les environnements urbains pour les civils, l'accent étant mis sur les opérations dans les régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique.

Notre deuxième programme, « Problématique femmes-hommes et désarmement », comporte deux volets. Le premier est l'équilibre entre les sexes dans les instances de désarmement, qui participe des actions 36 et 37 du programme de désarmement du Secrétaire général. Notre travail permet de sensibiliser les diplomates, les chercheurs et les acteurs non gouvernementaux concernés sur l'équilibre entre les sexes dans la diplomatie de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement, et d'améliorer leurs connaissances à cet égard en identifiant des modèles, en analysant les tendances et en proposant des idées pour la participation et l'action des hommes et des femmes. Ce domaine de travail, comme je l'ai déjà mentionné, est en prise directe avec le programme de désarmement du Secrétaire général, qui appelle à « garantir une participation égale, pleine et effective des femmes » à tous les processus décisionnels relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Notre deuxième priorité est d'intégrer l'analyse des questions de genre dans les processus de maîtrise des armements et de désarmement. La recherche a permis d'identifier les éléments d'une approche de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement qui tiennent compte des questions de genre, et elle propose des mesures concrètes qui peuvent éclairer la négociation ainsi que la mise en œuvre des accords et des plans d'action – en synergie avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et avec les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Au chapitre des grandes réalisations, nous appelons l'attention de la Commission sur l'étude intitulée « *Still Behind the Curve : gender balance in arms control, non-proliferation and disarmament diplomacy* », qui présente des chiffres et des analyses sur l'équilibre entre les sexes dans les instances multilatérales traitant des armes. Cette étude s'appuie très largement sur les travaux antérieurs de l'UNIDIR dans ce domaine.

La deuxième grande réalisation est le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement, qui est un forum d'experts ayant pour but de favoriser le dialogue, d'échanger les connaissances et de créer des possibilités de faire progresser les actions tenant compte des questions de genre dans les processus de désarmement.

Troisièmement, je voudrais mettre en avant notre nouveau module sur les questions de genre et le désarmement, qui fournit un accès en ligne aux connaissances sur l'équilibre entre les sexes et la participation des femmes à la maîtrise des armements et au désarmement,

ainsi que sur les aspects sexospécifiques de la prolifération et de l'utilisation des armes. Ces informations sont accessibles sur notre site Web : [www.unidir.org](http://www.unidir.org).

Pour ce qui est des priorités futures, nous continuerons à travailler avec le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement en 2020. Plus précisément, nous allons organiser des ateliers régionaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine pour diffuser les conclusions de nos recherches et fournir un appui pratique aux acteurs nationaux pour les aider à incorporer la perspective d'égalité des sexes à la substance de leurs travaux. À cet égard, je tiens à souligner que nous célébrerons le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité l'année prochaine, en 2020, et nous effectuerons des recherches sur les liens entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la maîtrise des armements et le désarmement, en soulignant l'alignement, les risques et les tensions ainsi que les possibilités qui s'offrent aux gouvernements, aux acteurs multilatéraux et à la société civile.

Le troisième programme concerne la sécurité et la technologie, et nous avons créé des secteurs d'activité qui se spécialisent dans la cyberstabilité, l'intelligence artificielle et l'autonomie, et l'innovation, la science et la technologie. Nos travaux en matière de cyberstabilité sont axés sur l'appui à la mise en œuvre de cybernormes et le renforcement des mécanismes de gestion des cybercrises. Nos travaux sur l'intelligence artificielle et l'autonomie sont axés sur l'analyse des incidences de l'intelligence artificielle et de l'autonomie dans le contexte de leurs applications militaires, notamment les systèmes d'armes, et sur la mise au point d'approches novatrices en matière de maîtrise des armements dans ce domaine. Pour ce qui a trait à l'innovation, la science et la technologie, nous nous attachons à suivre l'évolution de nombreuses tendances dans les domaines scientifique et technique afin de garantir une détection rapide des menaces et des perspectives que génère l'innovation.

Nos principales réalisations cette année et l'année dernière ont commencé par l'organisation et la convocation de la conférence sur la stabilité dans le cyberspace à New York en 2019, à l'issue de laquelle un rapport a été publié. Nous avons également organisé et convoqué le tout premier Dialogue autour des innovations de l'UNIDIR, qui a également été accompagné d'un rapport. Nous avons officialisé le partenariat avec le Forum international sur le cyberspace et, sur l'invitation du Forum de Paris sur la paix, nous allons

présenter prochainement le portail de cyberpolitique de l'UNIDIR en novembre.

Pour ce qui est de nos priorités futures, nous allons lancer une première série d'activités sur les technologies émergentes, notamment les chaînes à galet, la tactique de l'essaim et les nanomatériaux. Nous organiserons des ateliers spécialisés multipartites sur la mise en œuvre des cybernormes. Nous allons également organiser des ateliers régionaux et des exercices de simulation en mettant l'accent sur la gestion des cybercrises, et nous allons lancer des recherches sur la mise en œuvre des cybernormes, en particulier en ce qui concerne la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et le signalement rapide des vulnérabilités, mais aussi les problèmes émergents relatifs au commandement et au contrôle des systèmes autonomes.

Je vais parler un peu du programme que je dirige à propos des armes de destruction massive (ADM) et d'autres armes stratégiques. Nous avons cinq secteurs d'activité. Le premier, qui me semble connu d'une grande partie des personnes présentes, concerne la réduction des risques liés aux armes nucléaires. À cet égard, une réussite clef enregistrée cette année a été la constitution d'un inventaire à temps pour la réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à New York. Je tiens également à signaler que nous avons ensuite effectué une analyse assez complète du cadre, qui fait fond sur l'inventaire et qui constitue elle-même la base de recherches futures, dont je parlerai dans un moment.

Nous menons des travaux sur la vérification nucléaire. Plus tôt cette année, en août, nous avons publié une étude sur la vérification de l'absence d'armes nucléaires, et nous nous appuyons sur cette étude pour examiner des problèmes spécifiques liés à la sécurité des matières fissiles et des têtes nucléaires dans la publication intitulée «*Watch them Go : Simplifying the Elimination of Fissile Materials and Nuclear Weapons*».

Nous poursuivons nos travaux sur la sécurité spatiale. Mon collègue Daniel Porras, notre associé chargé de la sécurité spatiale, est présent à nos côtés. Il s'est montré très productif dans l'organisation de notre conférence sur la sécurité spatiale ainsi que dans la constitution et la coordination de plusieurs dossiers spatiaux et d'autres documents de recherche, en sus de l'appui fourni à plusieurs processus des Nations Unies. Nous avons lancé un nouveau secteur d'activité en avril, comme l'a mentionné le Président du Conseil

consultatif pour les questions de désarmement, en vue de renforcer le respect et l'application des régimes liés aux ADM. Contrairement à la plupart de nos activités, qui portent spécifiquement sur le domaine nucléaire, ces travaux prennent également en compte les régimes relatifs aux armes chimiques et biologiques.

Le cinquième secteur d'activité porte sur les nouveaux obstacles à la lutte contre les ADM et les autres armes stratégiques. Un exemple de réalisation essentielle à cet égard est l'étude que nous avons menée en février, en partenariat avec le Bureau des affaires de désarmement, sur les armes hypersoniques et leurs applications relatives à la maîtrise des armements. Nous avons depuis lancé un certain nombre d'activités, notamment des séances d'information à l'intention des diplomates à Genève, ainsi qu'un exercice de simulation en septembre. En outre, en tant que projet de l'UNIDIR, il convient de mentionner que nous avons récemment lancé des activités en vue de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ce projet est financé par l'Union européenne et a commencé en août, et il a été lancé à New York en début de mois.

S'agissant de nos priorités futures, nous lancerons très prochainement, en décembre, six documents que nous avons élaborés avec l'aide d'experts extérieurs et qui analysent plusieurs problèmes liés au respect et à l'application de divers régimes relatifs aux ADM. Bien sûr, notre prochaine conférence sur la sécurité spatiale se tiendra en 2020. Nous avons des travaux en cours en ce qui concerne la zone exempte d'ADM et, comme je viens de le mentionner, nous allons également approfondir l'analyse de la réduction des risques liés aux armes nucléaires, notamment en réalisant une étude à laquelle participeront plusieurs auteurs au début de 2020 ainsi qu'une analyse des évolutions axée sur divers contextes régionaux et autres.

Enfin, nous prendrons l'initiative en 2020 de mener des recherches et d'autres activités concernant l'avenir de la maîtrise des armements et les nouveaux problèmes en matière de maîtrise des armements et de désarmement, notamment les diverses technologies stratégiques et les pistes que la communauté internationale peut envisager de suivre en matière de maîtrise des armements, en particulier dans le but de réduire son imprévisibilité stratégique.

Ce sont, en quelques mots, nos quatre programmes. Je vais maintenant parler un peu des connaissances et des services consultatifs ainsi que des activités que



nous avons menées à cet égard durant la période écoulée, entre 2018 et 2019. L'UNIDIR a toujours apporté son concours aux organes de désarmement et aux autres entités des Nations Unies. Mais le fait est que durant cette période, nous avons reçu un nombre record de demandes d'aide, auxquelles nous nous sommes fait un plaisir de répondre, dans la mesure du possible. Nous avons notamment été sollicités par la Conférence du désarmement et un certain nombre de ses organes subsidiaires en 2018 et 2019. Nous fournissons également un appui à nos collègues du Bureau des affaires de désarmement, sous forme de consultations régionales, pour appuyer le TNP. Le 22 juin de l'année dernière, l'UNIDIR a présenté un exposé au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine sur la gestion des armes et des munitions dans le pays. En juin dernier, nous avons aidé le Secrétaire général à mener une évaluation technique de l'embargo sur les armes concernant la Somalie, et ce afin d'identifier des options et des recommandations pour en améliorer la mise en œuvre, et la Division des affaires du Conseil de sécurité a été le point d'ancrage de cette évaluation. Je crois comprendre qu'un rapport a été publié à ce sujet (S/2019/616).

D'autre part, un fait qui n'est pas mentionné ici mais qu'il convient de souligner est que cette année, la Directrice de l'UNIDIR, M<sup>me</sup> Renata Dwan, a présenté un exposé au Conseil de sécurité durant le dialogue interactif informel sur les drones, en s'appuyant sur la recherche passée de l'Institut dans ce domaine. Qui plus est, comme on peut le voir sur la diapositive, nous fournissons un appui technique spécialisé à plusieurs groupes d'experts gouvernementaux et groupes préparatoires, notamment le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Ces deux Groupes d'experts gouvernementaux ont conclu leurs travaux cette année. Nous avons également appuyé les activités du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, qui a conclu ses travaux en 2018. Nous fournissons actuellement un appui au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale ainsi qu'au Groupe de travail à composition non limitée. En 2020, nous travaillerons également avec le

Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus.

En outre, nous nous efforçons de fournir des ressources aux diplomates et aux chercheurs, notamment, durant cette dernière période, des manuels sur des sujets émergents tels que les ressources en faveur de l'égalité des sexes, dont j'ai parlé au début de ma présentation. D'autre part, nous avons organisé, à l'intention des présidents et d'autres acteurs avant la tenue de réunions, des séances d'information et des exercices de simulation sur les drones en novembre 2018 et sur les armes hypersoniques en septembre 2019. Et cette année, pour la première fois, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement, nous avons organisé un stage d'orientation sur le désarmement à Genève. Il s'est évidemment très bien passé; toutes les places ont été prises, et nous pouvons entrer davantage dans le détail si on le souhaite.

En ce qui concerne la gestion et l'administration, comme je l'ai déjà mentionné, la période récente a été marquée par des changements et des réformes importants pour l'Institut, conformément aux recommandations du Secrétaire général. Des changements ont été apportés aux effectifs, aux opérations et à la structure de l'Institut afin de mettre en œuvre ces réformes. Je voudrais souligner quelques-unes de ces réformes. Nous disposons de nouvelles modalités contractuelles pour attirer les meilleurs talents dans le domaine de la recherche. À cet égard, nous avons fait passer notre personnel de recherche de contrats de consultants résidents que nous utilisions auparavant à des contrats de vacataires administrés par le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets. Mais nous avons également, à la demande de nombreux États Membres, intensifié nos efforts pour mettre en place un programme de chercheurs invités et de bourses. Des boursiers de différents pays viendront passer du temps à l'Institut l'année prochaine.

Outre les 57 événements tenus durant la période de référence, nous avons également produit 30 publications. Nous avons mis en place une nouvelle capacité de communication, ce que beaucoup de nos parties prenantes nous ont conseillé de faire. Nous nous sommes également attachés à améliorer nos outils en ligne afin de transmettre des informations à la Commission. Nous avons renforcé notre partenariat. Je voudrais également rendre hommage à la direction et au soutien du Conseil d'administration de l'UNIDIR, sous la présidence de

l'Ambassadeur Steffan Kongstad de la Norvège, car il nous a vraiment été d'un grand secours pendant cette période. Nous avons également renforcé la collaboration avec l'ONU et d'autres organisations.

Pour en venir brièvement au budget et aux finances, je ne serai pas long sur ces questions car elles sont également discutées à la Cinquième Commission, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et ailleurs. Des tendances positives ont été observées, avec une diversité accrue parmi nos donateurs et une augmentation des revenus annuels. Nos dépenses ont également augmenté, pour le renforcement des programmes et de la recherche, et nous avons eu davantage de contributions supérieures à 100 000 dollars par an. Nous bénéficions également d'un soutien pluriannuel plus important et d'une meilleure affectation des fonds aux programmes. Mais, bien sûr, le soutien aux opérations institutionnelles reste limité, et notre subvention est restée inchangée depuis 2000, à 6 % en fait, et non à 9 %. Par ailleurs, l'UNIDIR remplit désormais les critères du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); cette aide est actuellement de 27 %, et nous espérons qu'elle augmentera après de nouvelles discussions avec l'OCDE.

Enfin, j'aimerais jeter un bref coup d'œil sur l'avenir. L'année 2020 marquera le quarantième anniversaire de la fondation de l'UNIDIR. Ce sera également l'année d'un vote sur une résolution quinquennale – un vote qui, espérons-le, fera consensus, comme toutes les fois précédentes, au sein de la Première Commission. Nous attendons avec impatience de pouvoir mener une discussion approfondie à ce moment-là et de continuer à soutenir les États Membres dans leurs activités et leurs efforts pour atteindre leurs objectifs de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Borrie de son exposé.

Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour que les délégations puissent avoir un échange interactif avec les intervenants, sous forme de questions-réponses.

*La séance, suspendue à 15 h 55, est reprise à 16 h 5.*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant reprendre l'examen du groupe de questions « Mécanisme de désarmement » pour entendre les orateurs restants. La première oratrice sur notre liste évolutive au titre de l'examen de ce

groupe est la Représentante permanente de la Trinité-et-Tobago, qui s'exprimera au nom des États suivants, ainsi que de l'Union européenne : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malte, Mexique, Monténégro, Namibie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suriname, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Uruguay et Zambie.

**M<sup>me</sup> Beckles** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Comme vous l'avez dit, Madame la Vice-Présidente, je prononce cette déclaration au nom des 78 pays que vous venez de mentionner, ainsi que de l'Union européenne.

Ces dernières années, nous avons vu la Première Commission accorder une plus grande attention à la problématique hommes-femmes dans le cadre de ses travaux. Qui plus est, le Programme de désarmement du Secrétaire général reconnaît explicitement que la prise en compte des questions de genre permet une maîtrise des armements, une non-prolifération et un désarmement plus efficaces. Une telle démarche fournit des informations clefs sur la manière dont les femmes, les hommes, les filles et les garçons peuvent être touchés différemment par les conflits armés et les armes. Il s'agit d'une question transversale qui a un rapport direct avec la mise en œuvre d'efforts en faveur de la paix et de la sécurité en général et qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et du processus de Beijing + 25 y relatif.

Les effets différenciés des conflits armés sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles sont un élément essentiel qu'il faut prendre en compte. Par exemple, s'il est vrai que les hommes représentent la majorité des victimes directes de l'utilisation des armes légères et de petit calibre, ces armes sont souvent utilisées pour faciliter la commission d'actes de violence fondée sur le genre contre les femmes et les filles, ce qui

entraîne des conséquences physiques, psychologiques et socio-économiques à long terme. Aborder nos travaux sous le prisme « genre » nous permet d'élaborer des solutions politiques plus durables et plus globales, qui sont inclusives et ont plus d'impact. La prise en compte des questions de genre dans nos travaux renforce une participation diversifiée et véritable des femmes et des hommes dans tous les aspects de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement.

Le rapport publié récemment par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, intitulé *Still Behind the Curve : gender balance in arms control, non-proliferation and disarmament diplomacy*, souligne que les femmes continuent d'être sous-représentées dans les instances de maîtrise des armements et de désarmement. Nous appelons à des mesures ciblées afin que les femmes et les hommes soient représentés sur un pied d'égalité dans les discussions et les processus de prise de décisions, ce qui permettrait à nos travaux de produire des résultats efficaces et durables. Des perspectives diverses peuvent donner lieu à de nouvelles idées et améliorer le fonctionnement de notre mécanisme de désarmement, et nous exhortons les États à améliorer la parité des sexes au sein de leurs délégations.

Nous nous félicitons du travail accompli au cours de l'année écoulée pour faire avancer ces questions au sein du mécanisme de désarmement dans son ensemble, notamment la décision d'examiner les questions ayant trait à la violence sexiste et fondée sur le genre lors de la cinquième conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes; l'accent mis sur les questions de genre lors de la prochaine Conférence d'examen de la Convention sur les mines antipersonnel (Convention d'Ottawa); l'augmentation du nombre de résolutions de la Première Commission qui prennent en compte les questions de genre; les efforts visant à garantir la parité des sexes dans la sélection des membres des groupes d'experts gouvernementaux; et les travaux du Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement, notamment la publication d'un ensemble de documents sur le genre à l'intention des praticiens multilatéraux. Nous nous félicitons également du fait que, pour la première fois, tous les postes clefs de direction au sein de l'ONU en matière de désarmement sont occupés par des femmes. Il ne fait aucun doute que la société civile a joué un rôle essentiel dans la sensibilisation aux questions de genre en matière de désarmement. La société civile nous donne des conseils et des idées qui nous poussent à prendre des mesures importantes. Nous remercions la

société civile de son engagement et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération.

Pour terminer, nous devons intégrer collectivement la problématique hommes-femmes dans tous les efforts déployés dans le cadre de la maîtrise des armements et du désarmement. Cet engagement ne peut que conduire à l'amélioration du fonctionnement du mécanisme de désarmement et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

**M. Ngundze** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous partageons la déception et l'inquiétude de nombreux États Membres du fait que la Conférence du désarmement n'a pas répondu à nos attentes s'agissant de mettre fin à l'impasse de longue date en 2019. Même si l'Afrique du Sud reste attachée au bon fonctionnement de la Conférence du désarmement, chargée de négocier des instruments multilatéraux de désarmement, nous regrettons que depuis 23 ans que notre pays est membre de la Conférence, cet organe ne se soit pas acquitté de son mandat fondamental – à l'exception, bien entendu, des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'incapacité de la Conférence du désarmement à s'acquitter de ses responsabilités en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement dont dispose la communauté internationale fait partie des principales difficultés auxquelles se heurtent les efforts internationaux de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Par conséquent, nous devons remédier d'urgence à la situation actuelle de la Conférence du désarmement.

Tout aussi préoccupant est le fait qu'au sein de la Commission du désarmement, qui est l'organe délibérant reconnu en matière de désarmement, peu de progrès ont été réalisés depuis plusieurs années. Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement n'a donc pas pu réaliser des progrès substantiels en matière de désarmement et de non-prolifération.

Malgré ces difficultés, ma délégation se félicite du travail accompli par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Nous félicitons l'Institut d'avoir mené des recherches indépendantes de grande qualité et d'avoir organisé des débats sur des questions d'actualité ayant trait au désarmement. Compte tenu de l'environnement géopolitique actuel, de telles perspectives novatrices et des dialogues renforcés permettant de répondre à nos préoccupations collectives en matière de sécurité sont essentiels. Dans ce contexte, ma délégation se joint aux appels en faveur d'une participation véritable des femmes, dans des conditions d'égalité, à

différentes instances de désarmement. Donner la priorité à la prise en compte des questions de genre dans les discussions sur le désarmement et la sécurité internationale nous permet d'approfondir nos connaissances et notre compréhension des défis à relever en vue de faire des progrès en matière de désarmement. Nous espérons toujours que nos discussions et nos décisions à la présente session nous permettront de passer des débats acrimonieux à des débats permettant de renforcer la solidarité et la confiance entre les États Membres, en vue de trouver des solutions plus consensuelles et un terrain d'entente malgré nos points de vue parfois divergents et le fait que nous traitons de questions sensibles et complexes.

**M. Jehanzeb Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement n'a pas été en mesure de produire un instrument juridiquement contraignant depuis 1996. C'est une conséquence directe des priorités concurrentes de plusieurs États Membres. Certains États s'opposent à l'ouverture de négociations sur de nouveaux traités simplement parce qu'ils ne vont pas dans le sens de calculs stratégiques visant à perpétuer leur avantage militaire et leurs positions préférentielles. D'autres États rejettent certains instruments qui, en raison de leur caractère intrinsèquement discriminatoire, auraient des effets négatifs disproportionnés sur leur sécurité.

L'interaction de ces facteurs est à l'origine de l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement. Le Pakistan partage la déception et le mécontentement de nombreux acteurs face à cette situation. Toutefois, nous ne blâmons pas le mécanisme de désarmement pour cette situation. Se contenter de condamner le mécanisme de désarmement ou essayer de trouver des moyens de le contourner revient à traiter uniquement les symptômes sans s'attaquer aux causes profondes. La situation actuelle n'est que la conséquence des réalités stratégiques actuelles, marquées par l'absence de volonté politique; elle n'a rien à voir avec les procédures et les méthodes de travail. Après tout, ce même mécanisme de désarmement a produit des traités historiques par le passé, lorsque les conditions étaient plus propices.

Actuellement, il n'y a pas de consensus sur l'ouverture de négociations sur aucune des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. En ce qui concerne les quatre questions principales, s'il est vrai que la grande majorité est favorable à des travaux de fond sur les questions primordiales que sont le

désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, certains pays ne sont disposés qu'à proposer une mesure partielle de non-prolifération sous la forme d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, qui, s'il ne traite pas de stocks existants, ne contribuera guère au désarmement nucléaire.

Les défis auxquels est confronté le mécanisme de désarmement ne se limitent pas à la Conférence du désarmement. La Première Commission et la Commission du désarmement sont confrontées à la même polarisation et à l'absence de consensus, ce qui les empêche de se pencher sur les questions les plus urgentes relatives à la paix et à la sécurité internationales. À notre avis, le véritable défi est de savoir comment gérer la dynamique et les évolutions politiques en dehors des salles de conférence de l'ONU. Aussi longtemps que des desseins hégémoniques aux niveaux régional et mondial continueront de faire obstacle à la quête d'une sécurité égale, nous ne pourrons pas réaliser de véritables progrès. Le révisionnisme discriminatoire de l'ordre nucléaire mondial et l'exercice de deux poids deux mesures dans l'octroi de faveurs et d'exceptions pour des raisons stratégiques et économiques continueront d'entraver les progrès. Nous devons revenir à des approches fondées sur le consensus, la coopération et la non-discrimination qui conduisent à une sécurité égale et non diminuée pour tous.

**M<sup>me</sup> Hammer** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration de l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.19) et voudrait ajouter ce qui suit.

Nous sommes profondément préoccupés par l'évolution actuelle du mécanisme de désarmement. La Conférence du désarmement est dominée par de longs débats de procédure aux dépens des questions de fond. Quant à la Commission du désarmement, elle n'a pas réussi à tenir de séances officielles au cours de sa session de 2019, ce qui l'empêche de remplir son rôle au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. C'est extrêmement préoccupant à un moment où il est plus que jamais nécessaire de renforcer la confiance et la coopération. Alors que les tensions géopolitiques s'accroissent, il est de notre devoir et de notre responsabilité de travailler davantage à la recherche de la sécurité par la coopération au lieu de laisser les antagonismes s'exacerber. Nous regrettons que la Première Commission ait rencontré de graves difficultés au

moment de démarrer ses travaux. J'espère que nous sommes tous d'accord pour dire que notre souhait est de mettre à profit le temps qui nous est imparti pour engager des délibérations thématiques urgentes plutôt que des discussions sur les questions d'organisation. En dernière analyse, l'affaiblissement du régime de désarmement et de maîtrise des armements, y compris de ses mécanismes, se ferait au détriment des intérêts de sécurité de tous les États. Il est de notre responsabilité commune d'inverser cette tendance négative et de dialoguer et coopérer.

Dans cet esprit, l'Autriche, durant sa présidence de la Conférence du désarmement en 2020, s'efforcera résolument de collaborer avec les États Membres et les autres présidents. Il est encourageant de constater que nombreux sont ceux qui ont déjà fait part de leur volonté de rechercher les moyens de mieux utiliser la Conférence du désarmement et de revitaliser enfin l'unique instance multilatérale permanente de négociation sur le désarmement. Compte tenu de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de deux décennies, il est impératif de moderniser ses méthodes de travail et, à terme, d'élargir sa composition. L'Autriche est prête à ne ménager aucun effort pour contribuer à un climat positif au sein de la Conférence du désarmement et lui permettre de se concentrer sur le fond.

L'Autriche est fière de s'engager activement en tant que champion de cinq des actions définies par le Secrétaire général dans son programme de désarmement. En organisant la Conférence de Vienne sur la protection des civils dans les guerres urbaines, nous avons montré que nous étions prêts à apporter des contributions concrètes pour faire progresser ces actions.

Je voudrais conclure en exprimant notre sincère reconnaissance à la société civile, aux milieux universitaires, à l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement, au Comité international de la Croix-Rouge et à d'autres organisations internationales pour leurs contributions précieuses et perspicaces à nos travaux dans toutes les instances et les mécanismes conventionnels du dispositif pour le désarmement.

La version complète de cette déclaration sera disponible sur le portail PaperSmart.

**M. Devlin** (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande souscrit sans réserve à la déclaration de l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.19).

L'Irlande reste attachée à un mécanisme des Nations Unies pour le désarmement qui soit efficace et

qui facilite notre aptitude à progresser vers nos objectifs communs. Le mécanisme multilatéral de désarmement et de non-prolifération joue un rôle essentiel pour favoriser un engagement constructif et fondé sur la coopération, et pour maintenir la paix et la sécurité. L'Irlande reste préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouve toujours la Conférence du désarmement et par son incapacité persistante de parvenir à s'entendre sur un programme de travail. Nous devons faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour réaliser des progrès véritables. L'Irlande appuie le rôle important de la Commission du désarmement en sa qualité d'organe délibérant de l'Assemblée générale sur les questions de désarmement. Nous avons été profondément déçus qu'elle n'ait pas été en mesure de tenir des discussions officielles de fond cette année. Cela reflète le malaise général qui touche notre mécanisme de désarmement, et nous devons redoubler d'efforts pour veiller à sa revitalisation. L'Irlande reste déçue que les réunions sur le désarmement aient été réduites ou annulées en raison d'un manque de financement. Nous réaffirmons la nécessité impérieuse pour tous les États de verser leurs contributions en temps voulu afin d'éviter des répercussions négatives sur le travail vital dans le domaine du désarmement. Nous soutenons pleinement le Programme de désarmement présenté par le Secrétaire général, qui nous offre une rare occasion de sortir de l'impasse et d'encourager la réalisation des objectifs de développement durable.

L'Irlande continue de plaider en faveur d'un engagement et d'une participation accrue de la société civile dans toutes les instances de désarmement et estime que cette participation devrait être davantage soutenue. Dans le cadre de nos efforts pour garantir la diversité des voix et de la participation au mécanisme de désarmement, nous nous engageons à inclure les femmes et les jeunes. L'égalité des sexes est depuis longtemps une priorité pour l'Irlande, et nous sommes fiers de coprésider le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement, au sein duquel des mesures pratiques ont été prises pour réaliser l'égalité des sexes et garantir la prise en compte des questions de genre dans le mécanisme de désarmement. Nous remercions les États Membres et les autres parties prenantes qui ont contribué à ce travail et saluons tous les efforts visant à faire de la problématique femmes-hommes une priorité dans nos travaux. Nous nous félicitons du fait que, pour la première fois à l'ONU, tous les postes clefs en matière de désarmement soient occupés par des femmes. L'Irlande est fière

d'avoir contribué à la déclaration sur le renforcement de la prise en compte des questions de genre dans le domaine du désarmement, faite cet après-midi à l'ONU au nom de 79 pays.

Nous encourageons vivement une approche volontariste pour promouvoir la participation des jeunes dans les instances de désarmement. On peut faire appel aux mouvements de jeunesse pour transmettre les points de vue des communautés touchées et des populations sous-représentées et apporter des idées nouvelles et originales aux institutions bien établies. Nous nous félicitons de l'accent mis sur la jeunesse et de l'ambition du Secrétaire général de créer davantage de possibilités d'éducation et de formation pour les jeunes afin qu'ils puissent travailler dans le domaine du désarmement.

**M<sup>me</sup> Shikongo** (Namibie) (*parle en anglais*) : La Namibie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.19) et à celle faite par le représentant de la Zambie au nom du Groupe des États d'Afrique. Nous nous associons également à la déclaration que vient de faire à l'instant la représentante de la Trinité-et-Tobago.

Nous voudrions faire part de notre préoccupation face à la lenteur du processus multilatéral de désarmement, en particulier au sein de la Conférence du désarmement. Conscients du rôle primordial de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, nous sommes préoccupés que la question de l'adoption de son programme de travail soit toujours dans l'impasse. Il est nécessaire de revitaliser les institutions et les instances multilatérales de désarmement qui sont chargées du désarmement et de la non-prolifération, ce qui peut être fait en améliorant la coordination entre ces institutions et en mettant à leur disposition les compétences nécessaires. L'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et de ses instruments exige de tous les États Membres qu'ils fassent preuve de volonté politique et s'engagent sur toutes les questions de sécurité et de politique internationales de manière transparente. Nous devrions donc faire preuve d'esprit d'initiative et d'engagement dans nos efforts pour promouvoir le désarmement au profit de tous.

Le Programme du Secrétaire général pour le désarmement reconnaît que la prise en compte des questions de genre rend la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération plus efficaces. La Namibie est donc fermement convaincue que, dans

la promotion du désarmement, nous devons prendre en considération les rôles clefs que les femmes, les hommes, les filles et les garçons ordinaires peuvent jouer ainsi que la manière dont ils peuvent être affectés par les conflits armés et la disponibilité des armes dans la société. Pour nous, le fait que la question du genre soit une question transversale revêt une importance directe pour la réalisation des objectifs de développement durable et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Enfin, nous saluons et félicitons le Secrétaire général pour son document intitulé « *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement* ». Nous pensons qu'avec ce programme, nous pourrions ensemble empêcher la rouille d'envahir complètement le dispositif pour le désarmement. Mais là encore, cela suppose que chacun de nous fasse preuve de volonté politique.

**M. Klučar** (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque demeure elle aussi profondément préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouve toujours la Conférence du désarmement et par son incapacité persistante à s'entendre sur un programme de travail.

La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement et elle devrait donc remplir son rôle crucial de négociation de traités multilatéraux de désarmement, comme le veut son mandat. Comme de nombreux autres États Membres, nous nous attendions à ce que des négociations soient entamées au sein de la Conférence du désarmement sur un traité juridiquement contraignant interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous comprenons que le lancement de telles négociations n'est pas possible pour certains membres de la Conférence du désarmement sans un consensus sur l'adoption d'un programme de travail portant sur toutes les grandes questions de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Néanmoins, la Conférence du désarmement devrait mettre à profit les discussions de fond qui ont eu lieu cette année. Bien qu'aucun résultat consensuel n'en soit ressorti, ces discussions pourraient nous aider à trouver un terrain d'entente pour les travaux de fond de la Conférence du désarmement dans les années à venir.

Ce n'est un secret pour personne que l'objectif fondamental des États observateurs à la Conférence du désarmement est l'élargissement de la composition de cet organe, ce qui, en plus d'être essentiel

pour la Conférence du désarmement, est très important pour la communauté internationale tout entière. Malheureusement, la Conférence du désarmement ne consacre pas suffisamment de temps à cette question. Nous réitérons donc notre appel en faveur de la nomination d'un coordonnateur spécial qui pourrait lancer le débat qui s'impose à ce sujet. Nous sommes convaincus que l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement favoriserait la transparence et l'ouverture de ses travaux. Nous estimons que l'objectif universel de stabilité et sécurité internationales en matière de désarmement doit, par définition, relever de la compétence d'un organe à représentation universelle, en prenant en compte l'évolution de l'environnement mondial sur le plan de la sécurité.

**Mme Lim** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Au cours des dernières années, nous avons été encouragés par certains faits positifs survenus au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Malheureusement, nous avons également constaté des revers. Cette année, la Première Commission a pris du retard dans l'adoption de son programme de travail. La Commission du désarmement – l'unique organe délibérant habilité à présenter des recommandations à l'Assemblée générale – n'a pas été en mesure de tenir une session de fond officielle en avril.

À la Conférence du désarmement – l'unique instance multilatérale pour les négociations dans le domaine du désarmement – nous avons été dans l'incapacité non seulement d'adopter un programme de travail longuement retardé, mais également de créer des organes subsidiaires. Il est extrêmement frustrant que la Conférence du désarmement n'ait été en mesure de présenter qu'un rapport technique à l'Assemblée générale deux années de suite.

Il est temps d'adopter une nouvelle approche pour relancer le mécanisme de désarmement. Par exemple, nous estimons que la proposition faite par la délégation néerlandaise visant à dissocier le programme de travail de la Conférence du désarmement de la création d'organes subsidiaires mérite d'être examinée. Si nous appuyons un programme de travail exhaustif et équilibré, ce principe ne doit pas entraver le bon fonctionnement de la Conférence.

La République de Corée estime également que la participation active de la société civile et les contributions instructives des institutions de recherche peuvent imprimer une dynamique positive à notre entreprise conjointe. En particulier, la Corée tient à exprimer sa

profonde reconnaissance pour le rôle d'appui que joue l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement en contribuant à une recherche approfondie sur un grand nombre de questions de désarmement.

Sur une note similaire, ma délégation estime que la collaboration avec les jeunes peut utilement contribuer à la relance du mécanisme de désarmement, car les jeunes, qui ont des idées novatrices et tournées vers l'avenir, peuvent relancer des discussions stagnantes en proposant leurs vues, leurs perspectives et leurs idées. Forte de cette conviction, la République de Corée a déposé un nouveau projet de résolution (A/C.1/74/L.48) sur les jeunes, en espérant porter la question de la participation des jeunes à l'attention de la communauté internationale et encourager les États Membres à envisager d'adopter un nombre croissant de mesures concrètes pour donner aux jeunes les moyens d'agir, les impliquer et les informer. Nous invitons tous les pays à s'associer à cette entreprise.

Ma délégation accueille également avec satisfaction le programme de désarmement du Secrétaire général et se tient prête à coopérer avec le Secrétariat et les autres États Membres en vue de poursuivre ces efforts.

**M. Hwang** (France) : La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.19).

Mon pays est profondément attaché au mécanisme pour le désarmement. Notre dialogue doit reposer sur le respect des intérêts de sécurité propres à chaque pays, à chaque région. C'est la clef d'un dialogue de confiance.

Un autre aspect fondamental est la règle du consensus. C'est pourquoi la France est préoccupée par la tendance croissante à la polarisation des débats sur le désarmement nucléaire. Le mécanisme pour le désarmement et ses institutions, telles qu'issues de la session extraordinaire sur le désarmement de 1978, nous fournissent un cadre solide indispensable au progrès sur la voie du désarmement.

Je tiens à rappeler l'attachement de mon pays à la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale chargée de la négociation de traités de désarmement à vocation universelle. C'est d'ailleurs bien à la Conférence du désarmement, ou dans les organes qui l'ont précédée, qu'ont été négociés les grands traités de désarmement.

La France ne peut que regretter le blocage de la Conférence du désarmement depuis de longues années. La mise en place d'organes subsidiaires en 2018 avait

permis des échanges très substantiels sur chacun des points à l'ordre du jour du programme de travail, notamment sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce sujet, prioritaire pour mon pays, est également le plus mûr pour le lancement de négociations. La France soutiendrait une reconduction d'année en année des organes subsidiaires, dans une logique de continuité et d'approfondissement des échanges. Nous soutenons toute proposition permettant d'améliorer l'efficacité de la Conférence du désarmement en lien avec la proposition formulée par les Pays-Bas.

Je souhaiterais dire un mot sur la Commission du désarmement. Malgré l'absence d'échanges formels cette année, que nous regrettons, nous saluons le déroulement de discussions substantielles qui ont eu lieu, en particulier sur les questions spatiales. Mon pays reste vivement préoccupé par les graves problèmes de financement que connaissent les conventions de désarmement depuis des années. La France regrette par ailleurs que le multilinguisme soit menacé par cette situation financière instable due au non-paiement par quelques pays qui n'honorent pas leurs obligations financières.

Pour conclure, je vais évoquer l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), acteur incontournable de la communauté du désarmement, qui a su développer une expertise importante, en particulier sur les sujets stratégiques émergents comme l'espace et le cyberspace. Nous sommes très attachés à l'UNIDIR. Mon pays a été à l'origine de sa création, et il contribue à notre réflexion collective sur les grands enjeux du désarmement aujourd'hui, comme ceux sur la gouvernance des armes de destruction massive.

La totalité de ma déclaration est disponible sur PaperSmart.

**M. Khaldi** (Algérie) (*parle en anglais*) : Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement se trouve dans une position de vulnérabilité inédite.

La Conférence du désarmement continue de pâtir du manque de volonté politique, qui est la raison principale de son blocage regrettable. À l'instar de nombreux autres pays, l'Algérie est profondément préoccupée par le fait que la Conférence – l'unique organe multilatéral pour les négociations dans le domaine du désarmement – ne parvient toujours pas à se mettre d'accord sur un programme de travail complet et équilibré. Cette situation intolérable, qui dure depuis 20 ans, a des

effets particulièrement nocifs sur les États non dotés d'armes nucléaires.

Nous ne devons pas oublier que ce mécanisme apporte une précieuse contribution au désarmement multilatéral. À cet égard, je rappelle que la décision CD/1864, qui a été adoptée par consensus il y a 10 ans sous la présidence de l'Algérie, et dont l'objectif était d'établir un programme de travail, reste un exemple qui prouve que la Conférence du désarmement peut progresser de manière responsable. Nous appelons donc les États Membres à adopter dans les plus brefs délais un programme de travail équilibré et complet. Mon pays, qui sera le premier à assurer la présidence tournante de la Conférence en 2020, espère que les États Membres participeront aux efforts visant à faire avancer ses travaux durant cette session.

La Commission du désarmement de l'ONU est également en péril. L'Algérie est profondément préoccupée par l'incapacité de la Commission du désarmement à tenir ses sessions d'organisation et de fond en 2019, et elle espère qu'en s'attaquant aux problèmes sous-jacents et en évitant de politiser ses travaux, la Commission pourra tenir ses sessions de fond en 2020 dans un cadre officiel afin de s'acquitter de son mandat et de mener à bien son cycle triennal en 2021.

La Première Commission est également un organe important qui doit être préservé. À cette fin, tous les États Membres de l'ONU doivent promouvoir le dialogue et la coopération au sein de la Commission afin de traiter plus efficacement les questions de désarmement. Dans cet esprit, ma délégation souligne qu'il est important de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin d'examiner en profondeur toutes les questions liées au désarmement. Par ailleurs, ma délégation souligne la nécessité de préserver et de continuer à renforcer la nature, le rôle et les objectifs du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Enfin, ma délégation s'associe pleinement aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes, respectivement par les représentants de l'Indonésie et de la Tunisie, (voir A/C.1/74/PV.19), ainsi qu'à celle faite par le représentant de la Zambie au nom du Groupe des États d'Afrique.

La version intégrale de ma déclaration sera publiée sur PaperSmart.



**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je m'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.19), et je souhaite faire les observations suivantes à titre national.

Le mécanisme de désarmement est un élément fondamental du système multilatéral. Les Pays-Bas sont pour un multilatéralisme efficace parce qu'il offre la meilleure garantie de paix, de sécurité et de développement durable. Cela suppose que le mécanisme de désarmement soit prompt à réagir aux problèmes du monde contemporain. Nous regrettons que ni la Première Commission ni la Conférence du désarmement n'aient été en mesure de poursuivre leurs travaux de fond cette année.

Nous demandons instamment à toutes les délégations de se recentrer sur le fond du programme de désarmement au cours des prochaines sessions. Il incombe à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de redynamiser les mécanismes de désarmement et de veiller à ce qu'ils soient adaptés aux objectifs fixés. Le dépôt par les Pays-Bas d'un document de travail, intitulé « Back to basics – the Programme of Work », à la Conférence du désarmement est une contribution concrète de ma délégation.

Les Pays-Bas soutiennent activement le programme de désarmement du Secrétaire général et ont décidé de défendre et de soutenir les mesures relatives au cyberspace, à la gestion des conflits et aux engins explosifs improvisés. Certains développements dans le domaine de la science et de la technologie présentent des risques pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que pour le respect du droit international. Pour relever ces défis, nous devons adopter une approche pragmatique fondée sur l'application du droit international existant, notamment à travers la négociation de mesures de désarmement telles qu'un code de conduite, des principes, des lignes directrices et des instruments juridiquement contraignants.

La mise en œuvre intégrale et le strict respect des règles sont fondamentaux pour le maintien des régimes existants et constituent la base de toute mesure de désarmement future. Qu'il me soit permis de souligner ici que les actions concrètes sont plus éloquentes que les mots. Nous restons préoccupés par la viabilité institutionnelle et financière de certaines parties des mécanismes de désarmement. Le paiement intégral et en temps voulu des contributions par tous les États parties doit être assuré, et le non-paiement devrait avoir des conséquences. Le multilatéralisme constructif

est la responsabilité partagée de tous les États, et cela inclut le respect des obligations financières. Nous attendons avec intérêt de discuter de certaines des mesures prises par l'ONU en ce qui concerne l'administration des finances, en particulier les crédits, des conventions.

Enfin, nous sommes encouragés par l'attention croissante accordée à la question du genre dans les mécanismes de désarmement. Le nombre croissant de délégations qui s'efforcent d'assurer une participation égale des femmes et des hommes dans leurs délégations et l'attention accrue accordée à la perspective de genre justifient la poursuite de nos efforts.

**M. Wu Jianjian** (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement jouent un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité internationale et dans l'avancement des processus de maîtrise des armements et de désarmement.

Aujourd'hui, le climat international sur le plan de la sécurité connaît des changements complexes et profonds. Certains pays ont eu recours à l'unilatéralisme et sapent à présent le système actuel des traités internationaux sur la maîtrise des armements pour tenter de ramener le système à l'époque de la guerre froide. L'autorité du mécanisme multilatéral traditionnel des Nations Unies pour le désarmement est sérieusement remise en question et son efficacité est affaiblie. La Chine estime que le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement incarne l'engagement des États Membres en faveur du multilatéralisme, sert de plate-forme importante pour discuter des questions de sécurité internationale, promouvoir la maîtrise internationale des armements et s'engager dans la gouvernance de la sécurité mondiale sur un pied d'égalité. Compte tenu de la complexité du climat international en matière de sécurité, nous devons renforcer le rôle de ces mécanismes.

Premièrement, il convient de renforcer l'autorité du mécanisme multilatéral pour le désarmement. La Convention sur les armes chimiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'autres instruments importants de maîtrise des armements, ainsi que leur adoption, témoignent pleinement de l'efficacité et de la viabilité de ces mécanismes. Ni les mécanismes eux-mêmes ni leur règlement intérieur ne doivent servir de bouc émissaire pour l'impasse provoquée par les désaccords sur les priorités en matière de maîtrise des

armements et de désarmement. Il n'est pas non plus pratique de créer de nouveaux mécanismes à partir de rien. Par conséquent, toutes les parties devraient continuer, sur la base du respect mutuel, à surmonter leurs divergences et à dégager un consensus par le biais de consultations menées sur un pied d'égalité, afin de redynamiser la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement de l'ONU et d'autres mécanismes multilatéraux pour le désarmement et de faire progresser les processus internationaux de maîtrise des armements et de désarmement.

Deuxièmement, la politisation des mécanismes multilatéraux pour le désarmement doit être fermement rejetée. Ces dernières années, on a constaté une tendance particulièrement manifeste à la politisation de certains mécanismes multilatéraux pour le désarmement et d'organes créés en vertu d'un instrument international. Certains pays ont utilisé des programmes de désarmement à des fins politiques afin de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays par des accusations et une diffamation persistantes. Nous rejetons fermement ces pratiques, qui ont perturbé le fonctionnement normal de ces mécanismes et aggravé les divisions entre les États Membres.

Troisièmement, le mécanisme multilatéral pour le désarmement doit s'adapter à l'évolution contemporaine. Aujourd'hui, les questions de sécurité traditionnelles et non traditionnelles sont étroitement liées. Le sujet et la portée de la maîtrise des armements et du désarmement ne cessent de s'étendre, et les technologies émergentes posent des risques et des défis croissants à la sécurité internationale. Dans ce nouveau contexte, les mécanismes multilatéraux pour le désarmement devraient s'adapter à la nouvelle réalité en travaillant sur les points traditionnels de l'ordre du jour et, parallèlement, en abordant de manière proactive les nouvelles questions de sécurité afin de relever correctement les nouveaux défis en matière de sécurité. La Chine, de concert avec toutes les parties, demeure fermement attachée au multilatéralisme, en soutenant de manière persistante les travaux du mécanisme multilatéral pour le désarmement et en y participant et s'emploie de concert avec elles à soutenir ces mécanismes et à faire progresser le processus international de maîtrise des armements et de désarmement.

**M. Balouji** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.19).

L'incapacité de la Conférence du désarmement à entamer un travail de fond au cours des 20 dernières années a suscité une frustration croissante face à l'absence de volonté politique. Les nombreux votes négatifs ou les abstentions des États-Unis, pendant des années, sont un exemple de ce manque de volonté politique. Non seulement les États-Unis n'ont pas l'intention d'entamer des négociations pour de nouveaux traités de désarmement ou de maîtrise des armements, mais ils se sont retirés de plusieurs instruments internationaux connexes.

Un autre exemple chronique de ce genre est celui d'Israël. Chaque année, la Première Commission adopte des résolutions sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient qui exigent qu'Israël adhère immédiatement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les mécanismes doivent veiller à ce que ces résolutions soient mises en œuvre.

M<sup>me</sup> Nakamitsu a déclaré que « Les mécanismes de désarmement jouent le rôle de baromètre de la sécurité internationale. » (A/C.1/74/PV.3, p.6). Cependant, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement étant au point mort, il est plus urgent que jamais que la Première Commission contribue au désarmement et à la sécurité mondiaux. Dans cet esprit, certains États dotés d'armes nucléaires et leurs défenseurs ne sont pas disposés à s'entendre sur un programme de travail équilibré, complet et fondé sur des priorités. Ils tentent depuis longtemps de cacher leur manque de véritable volonté politique sous des détails techniques.

Rappelant l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous soutenons fermement l'ouverture rapide de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur une convention globale sur les armes nucléaires. C'est la seule option pratique pour nous si nous voulons faire progresser le désarmement nucléaire.

Malheureusement, le cycle actuel de la Commission du désarmement et, par conséquent, de la Première Commission, a été soumis à l'approche politisée des États-Unis qui étendent leur programme bilatéral à des pays spécifiques dans le cadre du système multilatéral. Ces dernières années, les rapports des États-Unis sur l'adhésion aux accords et engagements en matière de contrôle des armements, de non-prolifération et de désarmement et leur respect risquent de saper sérieusement l'autorité et le rôle d'organisations telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Avec

leurs informations déformées et fabriquées de toutes pièces, ces rapports sont en conflit avec le mandat et les fonctions de ces organisations.

Cette année, nous avons de nouveau assisté à une tentative politiquement motivée des États-Unis et de leurs alliés en ce qui concerne les travaux, la présidence et le rapport de la Conférence du désarmement. Ces mesures visaient uniquement à bloquer les travaux de la Conférence du désarmement. La communauté internationale doit appliquer strictement le principe de la répartition géographique équitable dans la composition du Bureau des affaires de désarmement et des groupes d'experts gouvernementaux dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale.

L'Iran soutient la création d'un programme de bourses des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre. Nous continuons également à soutenir le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La situation actuelle en matière de sécurité internationale, de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération est caractérisée par une escalade des tensions et une imprévisibilité, ainsi que par l'exacerbation des menaces et des défis antérieurs et l'apparition de nouveaux. Il est donc essentiel d'avoir un programme positif et unificateur. C'est pourquoi la Fédération de Russie dépose un projet de résolution sur le « Renforcement et développement du système de traités et d'accords sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération ». Ce projet de résolution vise à galvaniser la communauté internationale dans le but de maintenir et d'améliorer l'architecture existante en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Nous invitons les membres à appuyer le projet et à s'en porter coauteurs.

Chacune des composantes de la triade du désarmement – la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement – est appelée à s'acquitter de ses fonctions de manière responsable et efficace. En tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, il nous incombe de garantir les conditions nécessaires à cet effet et, pour ce faire, nous devons respecter strictement leurs mandats et éviter toute politisation.

Il s'est produit un événement marquant : je veux parler de la nomination de la première femme Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève et

Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, en plus d'être la représentante personnelle du Secrétaire général à la Conférence. Il s'agit de M<sup>me</sup> Tatiana Valovaya. Nous sommes doublement heureux qu'un tel honneur ait été accordé à une représentante de la Fédération de Russie.

Nous avons récemment constaté des tendances néfastes au sein du mécanisme de désarmement qui sapent l'efficacité dont il pouvait se targuer par le passé. Les résultats des votes de l'Assemblée générale sur les résolutions concernant la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération montrent que les États ont de plus en plus de mal à prendre des décisions par consensus. Il n'y a pas d'accord sur la direction que nous devons prendre pour résoudre les questions essentielles auxquelles la communauté internationale est confrontée. Les tendances à s'éloigner du dialogue de fond, à politiser les discussions et à utiliser la plateforme de l'ONU pour faire pression sur certains pays dont les positions sont jugées inadéquates sont devenues particulièrement évidentes dans les travaux de la Première Commission.

Un autre élément destructeur dans le travail de cette instance et dans celui de la Commission du désarmement est le refus injustifié des autorités américaines d'accorder des visas aux experts de la délégation russe, en violation de leurs obligations au titre de l'Accord de Siège de 1947. Par leurs mesures destructrices, les États-Unis sapent l'autorité du Secrétariat et du Secrétaire général en personne, dont le travail consiste à assurer le fonctionnement normal des organes de l'ONU.

Afin de rétablir la normalité des travaux de la Première Commission et de la Commission du désarmement, nous déposons un projet de décision sur l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission (A/C.1/74/L.57), appelant à examiner de façon approfondie la possibilité de tenir les sessions de la Première Commission et de la Commission du désarmement à l'Office des Nations Unies à Vienne ou à Genève ainsi qu'un amendement (A/C.1/74/L.62) au projet de décision (A/C.1/74/L.52/Rev.1) portant sur le rapport de la Commission du désarmement. L'adoption de ces projets de décision permettrait à toutes les délégations de participer aux travaux de ces instances sur une base non discriminatoire et contribuerait à améliorer la situation du mécanisme de désarmement. Nous appelons toutes les délégations à appuyer les projets de décision.

**M. Sánchez de Lerín** (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe à la déclaration de l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.19) et à celle faite par la représentante de la Trinité-et-Tobago au nom d'un groupe de pays.

Le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, que nous célébrerons l'année prochaine, est une occasion sans précédent de montrer les grands bienfaits du multilatéralisme pour la paix mondiale et leur incidence directe sur la stabilité et la sécurité de tous les États Membres et, par extension, de leurs citoyens. Cet appui à l'ONU et au multilatéralisme nous amène à réaffirmer que la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement se doivent d'être plus efficaces, d'apporter une valeur ajoutée et de formuler des solutions concrètes pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

La Première Commission représente une excellente occasion de rassembler différentes perspectives, dont l'incidence pourrait être rehaussée par la tenue de débats plus ciblés sur les questions et les défis qui se posent à l'heure actuelle en matière de sécurité. Nous devons chercher à élargir le champ d'application des résolutions afin de tenir compte des nouvelles réalités qui se font jour dans le domaine du désarmement.

La Conférence du désarmement doit s'acquitter de son mandat de négociation de manière plus cohérente en faisant preuve de plus de créativité, de souplesse et de volonté politique. Nous pensons que les discussions techniques qui y sont menées sont nécessaires, mais nous ne pouvons en aucun cas nous en contenter, car il ne s'agit pas d'une instance délibérante par nature, mais d'une instance de négociation, comme je l'ai dit. Sa paralysie n'est pas et ne saurait être acceptable. Nous considérons également que la Conférence risque de devenir victime du manque de volonté des États Membres, ce qui aurait pour conséquence de discréditer le multilatéralisme. Nous estimons qu'un débat sur la rationalisation des méthodes de travail de la Conférence est impératif, et il y a une proposition très constructive de la délégation néerlandaise à cet égard.

En ce qui concerne la Commission du désarmement, en tant qu'organe délibérant, elle nous offre un espace de débat et d'analyse qui vient compléter ceux que je viens de mentionner. Nous déplorons que la Commission n'ait pu mener à bien ses travaux au cours de sa dernière session et espérons que cette situation ne se reproduira pas.

Nous aimerions par ailleurs profiter de l'occasion qui nous est offerte pour insister sur la question de l'égalité des genres, qui est tant un impératif éthique qu'un besoin urgent. Nous formons le vœu que de plus en plus de femmes participeront aux travaux du mécanisme de désarmement.

Enfin, nous soulignons qu'il importe que tous les États versent leurs contributions financières dans les délais. Ce n'est qu'ainsi que le mécanisme de désarmement pourra continuer à être un outil rigoureux et doté de ressources suffisantes, rendant un bon service à la communauté internationale.

**M. Yakut** (Turquie) (*parle en anglais*) : Étant donné la situation actuelle de la sécurité internationale, le renforcement de l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement doit être notre priorité à tous. La Turquie réaffirme son appui aux trois piliers complémentaires du mécanisme de désarmement, à savoir la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement.

La Première Commission demeure une composante importante du mécanisme et un cadre utile pour l'examen des questions de désarmement et de non-prolifération. Nous déplorons les difficultés auxquelles elle s'est heurtée pour entamer son travail de fond cette année et espérons que cette situation ne se reproduira pas. La pratique consistant à présenter des projets de résolution devant la Commission est un exercice très utile, à condition que, ce faisant, nous nous abstenions de toute duplication inutile.

La Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a été depuis sa création au centre des efforts visant à garantir la sécurité internationale. Elle occupe une place singulière et a une responsabilité particulière dans les instances internationales, car elle est chargée de négocier des instruments multilatéraux. Des questions ont été soulevées au sujet de sa capacité de s'acquitter de son mandat de négociation. Les problèmes qui entravent ses progrès ne sont pas le résultat de ses procédures, de sa dynamique interne ou de sa composition actuelle. La Conférence de désarmement ne fonctionne pas dans le vide, et nous devons nous abstenir d'évaluer ses travaux en faisant abstraction des autres efforts de désarmement. La Turquie estime que le mandat, le règlement intérieur et la composition de la Conférence du désarmement lui permettent de s'acquitter de ses fonctions. S'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur un programme de travail en 2019, des

débats thématiques sur les questions à l'ordre du jour de la Conférence se sont tenus. Lorsqu'elle reprendra ses travaux en 2020, nous pensons que dans les circonstances actuelles, il sera plus important que jamais de préserver sa pertinence. Nous espérons également que le projet de résolution sur la Conférence de désarmement de cette année fera à nouveau l'objet d'un consensus.

La Commission du désarmement est un autre pilier important du mécanisme de désarmement en tant que seul organe subsidiaire délibérant spécialisé de l'Assemblée générale qui permet des délibérations approfondies sur des questions de désarmement précises. Nous appuyons les efforts visant à en accroître l'efficacité. Il est dans notre intérêt à tous de veiller à ce qu'elle ne soit pas entravée dans l'exercice de son rôle. Dans ce contexte, nous regrettons que la Commission du désarmement n'ait pu commencer sa session de fond en 2019 et qu'elle ne soit donc pas en mesure de présenter un rapport.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination de la Turquie à continuer de contribuer de manière constructive aux travaux de toutes les composantes du mécanisme de désarmement. Je voudrais également souligner qu'il est de notre responsabilité partagée de disposer d'un mécanisme solide pour relever nos défis communs.

**M<sup>me</sup> Wood** (Australie) (*parle en anglais*) : À un moment où les conditions de sécurité se détériorent au plan international, nous devons utiliser efficacement toutes les voies de dialogue. Malheureusement, la Conférence du désarmement n'a pas pu se mettre d'accord sur un programme de travail ni établir des organes subsidiaires cette année. Mais nous n'avons pas chômé. Nous avons organisé des tables rondes thématiques détaillées sur plusieurs questions – comment maintenir la sécurité dans l'espace, la transparence, la dissuasion nucléaire, comment faire progresser les travaux importants sur les matières fissiles et le désarmement nucléaire – et nous avons entamé une importante discussion sur l'amélioration de nos méthodes de travail. Plusieurs membres de la Conférence du désarmement réfléchissent à des moyens innovants qui permettraient de relancer les travaux de fond et d'élaborer un programme de travail et recherchent des moyens concrets d'avancer.

L'Australie se réjouit de faire partie de l'équipe dirigeante de la Conférence du désarmement l'année prochaine. Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires, l'Algérie, l'Argentine, l'Autriche, le Bangladesh et le Bélarus, pour faciliter les travaux

de fond. Nous avons déjà entamé ce processus et cela fait plusieurs mois que nous échangeons des vues à cet égard. Nos pays n'ont pas les mêmes positions ou priorités. La force de notre groupe réside dans notre diversité et notre complémentarité. Nous sommes déterminés à engager ouvertement un dialogue avec tous les membres de la Conférence du désarmement dans la perspective de notre présidence. Idéalement, nous aimerions travailler avec les membres pour sortir la Conférence du désarmement de l'impasse. Cela ne sera possible qu'avec la coopération de tous les membres de la Conférence du désarmement. À tout le moins, l'Australie travaillera en collaboration avec d'autres pays pour réaliser des progrès substantiels en ce qui concerne l'ensemble du mandat de la Conférence dans une atmosphère positive.

L'Australie, qui assure la présidence de la Commission du désarmement, est également déçue qu'une session de fond n'ait pas pu avoir lieu cette année. Il est essentiel que la session se tienne l'année prochaine, en faisant fond sur les discussions informelles utiles de cette année. Nous remercions la Jamaïque et la Belgique pour leur travail efficace à la présidence des groupes de travail.

Lors de la session de la Première Commission de l'année dernière, nous avons évoqué les raisons pour lesquelles nous aurions intérêt à améliorer la diversité et l'inclusion au sein des instances de désarmement. C'est une question d'efficacité et d'équité. L'expérience de cette année ne fait que renforcer notre opinion que nous devons faire davantage pour sensibiliser notre communauté à l'importance de l'égalité des sexes et aux moyens de créer un environnement plus inclusif. Nous voulons encourager davantage de jeunes de tous les sexes à envisager de faire carrière dans le domaine de la maîtrise des armements, ce qui leur permettrait d'apporter leur contribution et de faire œuvre utile. Nous avons besoin d'idées nouvelles, de créativité et d'innovation.

Nous remercions l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) pour l'appui exceptionnel qu'il apporte à la communauté du désarmement en menant des recherches indépendantes sur toute une série de questions, notamment la réduction des risques et la sécurité de l'espace extra-atmosphérique. Nous félicitons l'UNIDIR pour son vaste champ d'action, qui va bien au-delà de Genève et de New York.

**M. Matsui** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon note avec satisfaction que le programme de désarmement du Secrétaire général nous donne des perspectives et des orientations utiles sur des partenariats efficaces

pour traiter les questions liées au genre, à l'autonomisation des femmes et des jeunes et à la coopération avec la société civile. Les questions émergentes et les nouveaux défis énumérés dans son programme concernent différents domaines transversaux et acteurs, raison pour laquelle nous devons prendre des mesures collectives. Le Japon est prêt à coopérer avec l'ONU et d'autres États Membres pour faire des progrès en vue de renforcer les travaux du mécanisme de désarmement. En particulier, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) joue un rôle de plus en plus important. Le Japon se félicite vivement de la contribution apportée par l'UNIDIR, notamment la mise à disposition de ressources sur la réduction du risque nucléaire, les armes létales autonomes et la cybersécurité. Les vastes connaissances spécialisées de l'UNIDIR peuvent favoriser des dialogues intéressants et interactifs. Le Japon encourage la poursuite de la collaboration avec l'UNIDIR.

La coopération régionale est également un impératif. Les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement peuvent jouer un rôle important dans le renforcement des capacités des institutions de désarmement et de non-prolifération dans la région concernée. À cet égard, l'an dernier, nous avons annoncé une contribution de plus d'un demi-million de dollars en faveur du centre de Lomé pour la mise en œuvre d'un projet sur les armes légères et de petit calibre. Nous poursuivrons notre coopération avec les Centres régionaux et nous espérons que d'autres se joindront à nos efforts.

La Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, mais elle n'a pas pu se mettre d'accord sur un programme de travail au cours de la session de cette année. Compte tenu de cette réalité et de la détérioration des conditions de sécurité au niveau international, nous estimons qu'il importe de mener plus de discussions de fond sur des questions spécifiques liées au désarmement. Je pense notamment au désarmement nucléaire, aux matières fissiles, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et aux assurances négatives de sécurité. Nous encourageons les États Membres à poursuivre ces discussions. Nous voudrions également mettre l'accent sur la transparence, la réduction du risque nucléaire, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la vérification du désarmement nucléaire et l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, qui pourraient faire l'objet de discussions plus approfondies. Des progrès en

ce qui concerne les discussions de fond sur ces questions contribueront à renforcer la dynamique positive au sein de la Conférence du désarmement.

Il importe de renforcer la coopération et la coordination entre les Présidents de la Conférence du désarmement pour réaliser des progrès substantiels au cours de la session de 2020. Nous attendons de l'Algérie, en tant que première Présidente de la Conférence du désarmement en 2020, qu'elle prenne l'initiative en organisant des consultations avec tous les acteurs concernés et en renforçant davantage la coordination entre les 6 pays chargés de la présidence. Le Japon est déterminé à promouvoir ces efforts et à y contribuer.

La version complète de ma déclaration sera disponible sur le portail PaperSmart.

**M. Nasir** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/74/PV.19).

La Malaisie a toujours maintenu une position fondée sur des principes en ce qui concerne le désarmement nucléaire général et complet et estime que les mesures visant à atteindre cet objectif doivent être prises dans le cadre d'un processus multilatéral. À cet égard, la Malaisie réitère que tous les États doivent œuvrer de concert pour renforcer l'efficacité et l'efficience du mécanisme de désarmement, notamment la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'ONU.

La Première Commission est la concrétisation de la foi de la communauté internationale dans les approches multilatérales s'agissant des questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. La Commission est l'instance principale permettant de relever les défis, de combler les lacunes et d'établir un consensus en vue d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il importe au plus haut point que nous tous qui sommes ici présents œuvrions au succès des délibérations et des discussions de la Commission. Nous devons également nous employer à régler tous les différends à l'amiable et par des voies diplomatiques, pour que la Commission puisse se concentrer sur ses responsabilités de fond.

La Malaisie réaffirme le rôle de la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociation des traités relatifs au désarmement.

Toutefois, la Conférence du désarmement ne peut s'acquitter de ce rôle que si elle retrouve sa pertinence en tant qu'instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Elle doit sortir de l'impasse dans laquelle se trouve son programme de travail, car cela porte atteinte à sa crédibilité et à la confiance de la communauté internationale dans le désarmement dans son ensemble. La Malaisie continuera d'appuyer les initiatives de la Conférence du désarmement qui contribuent au désarmement général et complet. À cet égard, la Malaisie se félicite de la création d'organes d'appui comme les groupes d'experts gouvernementaux pour faciliter la formulation de travaux de fond de la Conférence du désarmement. Dans le même temps, la Conférence du désarmement doit examiner les travaux des groupes d'experts gouvernementaux en fonction de leurs propres mérites au lieu de les mettre tout simplement de côté en raison de divergences de vues bien connues. La Malaisie estime également qu'il faut donner à un plus grand nombre d'États Membres la possibilité d'être membres de la Conférence du désarmement pour promouvoir davantage d'inclusion et d'ouverture.

La Malaisie réaffirme la pertinence et l'importance de la Commission du désarmement en tant que seul organe délibérant spécialisé au sein du mécanisme multilatéral de désarmement. La Malaisie regrette que la Commission du désarmement n'ait pas pu tenir sa session de fond cette année et espère qu'elle pourra le faire en 2020.

Pour terminer, l'architecture mondiale du désarmement est mise à rude épreuve et risque de s'effondrer. La Commission est consciente que pour garantir le maintien, le rétablissement et le développement de l'architecture du désarmement, nous devons, en tant qu'États Membres, préserver et renforcer le mécanisme qui lui permet de fonctionner.

La version complète de ma déclaration sera disponible sur le portail PaperSmart.

**M. Ataíde Amaral** (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe pleinement à la déclaration de l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.19) et à celle prononcée par la représentante de la Trinité-et-Tobago sur les questions de genre et le mécanisme de désarmement.

Le Portugal est préoccupé par l'affaiblissement du mécanisme de désarmement, qui concerne désormais ses trois instances, à savoir la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence

du désarmement. Nous avons assisté à une polarisation croissante au sein de cette commission, qui a même rencontré de sérieuses difficultés, à la présente session, pour adopter son programme de travail. La Conférence du désarmement est quant à elle paralysée depuis deux décennies, incapable de s'entendre sur un mandat de négociation. Le Portugal estime que s'attaquer à la question de la composition de la Conférence du désarmement, qui manque de représentativité, sera une étape décisive vers sa revitalisation. Nous devons garder à l'esprit que tous les États Membres contribuent aux dépenses de la Conférence du désarmement, qu'ils fassent ou non partie de cet organe. Nous sommes donc résolument pour la nomination d'un coordinateur spécial chargé de poursuivre les consultations sur cette question.

En ce qui concerne la Commission du désarmement, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de convoquer la session de fond cette année. Pour le cycle actuel de nos délibérations, nous devons travailler ensemble afin d'aplanir nos divergences et de permettre à la Commission du désarmement de s'acquitter de son mandat.

La participation pleine et effective des femmes à tous les processus décisionnels relatifs au désarmement est indispensable. Le Portugal est fermement convaincu que la prise en compte des questions de genre contribuera à renforcer le mécanisme de désarmement.

Pour conclure, nous devons redoubler d'efforts afin d'instaurer la confiance et de surmonter nos divergences. Il est capital que la session de la Première Commission cette année aboutisse à des résultats fructueux pour que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement conserve toute sa pertinence.

**M. Fiallo Karolys** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je me félicite des exposés qui ont été présentés en début d'après-midi. Je tiens à exprimer l'appui de ma délégation à une plus grande autonomie de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Je ne m'attarderai pas sur l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement, que la Commission déplore à juste titre année après année. Il est clair que cette impasse est due non pas à un manque de temps mais à l'absence de volonté et d'engagement politiques. En ce qui concerne la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, les membres pourront consulter la déclaration que nous publierons sur le portail PaperSmart de la Commission. Ils constateront qu'elle ne diffère guère de la position exprimée par la

plupart des délégations. Je voudrais néanmoins partager ici quelques considérations.

La première façon de faire évoluer le mécanisme de désarmement est de s'abstenir, par exemple, de considérer les armes nucléaires comme un anachronisme ou de continuer à retarder l'adhésion au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, entre autres nombreux éléments. Par ailleurs, nous ne devons pas oublier que la Première Commission fait également partie des mécanismes de désarmement. Ma délégation regrette qu'à la Commission, faute de temps, nous donnions parfois l'impression que l'objectif est d'adopter le programme de travail et d'avancer dans les discussions sans vraiment nous écouter les uns les autres. Nous savons les difficultés auxquelles le Bureau de la Commission a eu affaire par le passé. Je ne dis nullement que c'est de sa faute mais, plus d'une fois, des représentants qui présentaient des positions ou des propositions portant sur le fond ont été interrompus. Il est arrivé aussi que des représentants s'exprimant au nom d'un groupe de pays, comme la Communauté des Caraïbes, alors que la paix et la sécurité sont vitales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, soient eux aussi interrompus.

J'insiste sur le fait que ce n'est pas la faute du Bureau ni du Président de la Commission, qui ont fait de l'excellent travail et nous ont aidés à surmonter les difficultés auxquelles nous avons été confrontés cette année. Toutefois, je me devais de le rappeler, car combien de délégations ont les capacités logistiques requises pour lire toutes les déclarations publiées dans leur version intégrale sur le portail PaperSmart? Combien de capitales auront le temps de passer en revue les déclarations de toutes les délégations sur PaperSmart? Nous y reviendrons lorsque nous aborderons la question de la revitalisation des travaux de la Commission, mais dans l'immédiat, nous devrions nous employer à nous écouter activement les uns les autres avant de céder à tout sentiment d'urgence. Nous devrions également nous demander s'il est souhaitable d'augmenter chaque année le nombre de projets de résolution, parfois sur le même sujet.

Dans ma déclaration sur les autres mesures de désarmement et la sécurité internationale, j'ai mentionné l'approche novatrice des jeunes et la contribution importante et vitale des femmes à la paix et à la sécurité internationales (voir A/C.1/74/PV.17). En outre, l'Équateur s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.19).

Je voudrais pour conclure faire une dernière remarque au sujet du consensus. La délégation équatorienne continue de croire en l'importance du consensus dans le domaine du désarmement, mais ce que nous entendons par là c'est clairement une interprétation positive de la notion de consensus, qui suppose que nous soyons tous d'accord afin de pouvoir avancer et atteindre des objectifs communs, en définissant une voie commune dans laquelle nous cherchons à comprendre les positions des uns et des autres. Nous pensons que le discrédit que beaucoup aujourd'hui attribuent au consensus est la conséquence du détournement et du manque de compréhension de ce que cette notion implique réellement. Le consensus n'est pas et ne peut pas être l'acceptation d'un veto universel, ni être considéré comme un moyen de priver purement et simplement l'immense majorité de la communauté internationale de la possibilité d'aller de l'avant et de réaliser l'objectif du désarmement.

Je conclus sur ce point. Le problème ne réside pas tant dans le mécanisme de désarmement, mais dans les attaques qui sont portées en permanence contre le multilatéralisme. L'année prochaine, lorsque nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, nous aurons tous une excellente occasion de nous engager en faveur du travail de l'Organisation et de faire avancer le mécanisme de désarmement.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.19).

La République arabe syrienne croit en l'importance d'un travail multilatéral sincère et sérieux dans le domaine du désarmement. Notre monde est confronté à des défis grandissants en raison du non-respect de plus en plus fréquent des obligations souscrites dans le cadre du programme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, notamment des engagements pris en matière de désarmement nucléaire.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a défini le désarmement comme étant au cœur du système de sécurité collective. Les expériences de ces dernières années ont montré que la principale raison de l'impasse dans laquelle se trouvent les travaux de la Conférence du désarmement est un manque de volonté politique. Au cours des deux dernières années, il est clairement apparu que la politisation systématique à laquelle se livrent certains États, en particulier les États-Unis et



plusieurs autres États sous leur influence, est utilisée à la Conférence du désarmement pour promouvoir des objectifs qui dépassent largement le cadre de ses travaux. C'est préjudiciable au travail de la Conférence et cela a entravé sa capacité de contribuer activement au renforcement de la sécurité collective et du désarmement.

Dans ce contexte, mon pays demande instamment que les caractéristiques et le rôle de la Conférence du désarmement soient préservés. La Conférence doit rejeter les intérêts étroits et la politisation dans l'examen des questions inscrites à son ordre du jour. Bien entendu, nous insistons aussi sur la nécessité de parvenir à un programme de travail complet et équilibré qui permette à la Conférence de reprendre ses travaux.

Les États-Unis ont fait de la Conférence du désarmement l'otage de leurs politiques et, l'année dernière, ils ont bloqué l'adoption de son rapport annuel. Lorsqu'ils ont présidé la Conférence cette année, ils n'ont pas été guidés par son règlement intérieur ni par l'impératif de neutralité qui incombe à la présidence. Bien au contraire, les États-Unis ont entraîné la Conférence dans des questions qui ne relevaient ni de son mandat et ni de sa compétence technique.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : La Commission vient d'entendre le dernier orateur pour le groupe de questions « Mécanisme de désarmement ».

Je vais maintenant donner la parole aux personnes qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à cinq minutes et la seconde à trois minutes.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le représentant des tueurs de prophètes, des médiateurs de paix et de la paix elle-même a parlé hier de mon pays dans des termes que l'on peut qualifier pour le moins d'impolis et de bas étage. Ce langage procède de l'idéologie sioniste de Daech. Chacun d'entre nous à l'intérieur et à l'extérieur de cette salle sait que les actes criminels, agressifs et d'occupation perpétrés par Israël ont accablé cette Organisation internationale toute sa vie durant. Toutes les salles de réunion à New York et à Genève renvoient l'écho de 1000 résolutions adoptées par les États Membres – hormis les États dont les crimes colonialistes ont surpassé l'expérience sanglante d'Israël – qui condamnent l'agression, les mensonges,

l'hypocrisie, l'occupation, les crimes, les massacres, les assassinats israéliens et les prisons d'Israël.

L'examen des anomalies qui caractérisent les politiques d'Israël et de ses représentants auprès de cette Organisation internationale prendrait cinq ans, pas cinq minutes. Il serait nécessaire de convoquer des milliers de témoins internationaux qui rendraient compte des crimes commis par Israël. Il conviendrait que le Secrétariat publie le rapport sur l'assassinat du médiateur suédois pour la paix, le Comte Bernadotte, par le terroriste Yitzhak Shamir à l'hôtel King David, à Jérusalem, en 1948. Il devrait également publier les rapports de l'ONU sur 37 massacres perpétrés par de nombreux colons israéliens durant les six premiers mois de 1948.

De fait, il est exact qu'Israël a été créé sur un amas de crânes arabes et israéliens, prenant ainsi 50 ans d'avance sur ses agents et ceux qui agissent pour le compte de ses partisans, notamment les terroristes d'Al-Qaida, de Daech et du Front el-Nosra. Il n'a donc pas été surprenant que les chefs de bandes armées israéliennes en Palestine occupée, qui se sont rendus coupables des crimes les plus odieux contre le peuple palestinien, aient fini par accéder au poste de Premier Ministre. Durant le mandat de Premier Ministre de Ben Gurion, le massacre d'Al-Dawayima a été le pire massacre perpétré par les membres de l'Irgun et du groupe Stern, qui ont brisé les crânes d'enfants avec des bâtons et forcé leurs mères à les porter, pour ensuite les tuer. Ils ont enfermé toutes les personnes âgées dans des maisons piégées, qui se sont ensuite effondrées sur elles.

Le terroriste Yitzhak Shamir, qui a tué le Comte Bernadotte en 1948, est devenu Premier Ministre d'Israël. Le terroriste Menachem Begin, qui était à la tête du groupe terroriste sioniste Irgun, a orchestré le massacre de Deïr Yassin en 1948, et il est par la suite devenu Premier Ministre d'Israël. Le terroriste Ariel Sharon, qui a dirigé le massacre de Qibiyé en 1953, est devenu Premier Ministre d'Israël. La terroriste Golda Meir, qui a organisé le massacre de Bahr el-Baqar en 1970, est devenue Première Ministre d'Israël. Le terroriste Shimon Peres a perpétré le massacre extrêmement sanglant de Qana en 1996, qui a fait de nombreuses victimes sur le site du commandement des Nations Unies dans le sud du Liban, alors qu'il était à l'époque Premier Ministre d'Israël.

Comment pouvons-nous oublier le terroriste Levi Eshkol, qui, lorsqu'il était Premier Ministre d'Israël, a occupé le Golan arabe syrien et expulsé plus de 160 000 citoyens syriens, qui représentent aujourd'hui

un demi-million de personnes déplacées? Comment pouvons-nous oublier que Yitzhak Rabin, qui, en tant que Premier Ministre d'Israël, a voulu participer sérieusement à un processus de paix véritable avec la Syrie et les Palestiniens, a été assassiné par les Dawaesh du sionisme à Tel Aviv en 1995?

Indépendamment du bilan terroriste d'Israël, le simple fait que des armes nucléaires aient été introduites au Moyen-Orient par les premiers sionistes au début des années 50, la production d'armes de destruction massive et le fait qu'Israël reste à l'extérieur du système de non-prolifération représentent la meilleure réponse aux accusations insolentes lancées contre mon pays par les représentants de l'entité sioniste pour tenter de détourner l'attention du mépris affiché par cette entité à l'égard du droit international, des dispositions de la Charte et des exigences d'une paix juste et globale.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons conclu les débats thématiques de la Commission à sa présente session.

La prochaine séance de la Première Commission se tiendra dans l'après-midi demain, vendredi 1<sup>er</sup> novembre,

à 15 heures précises dans la salle de conférence 4. Conformément à notre programme de travail, la Commission doit entamer la troisième et dernière phase de ses travaux demain, durant laquelle elle se prononcera sur tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des questions inscrites à son ordre du jour. À cet égard, la Commission sera guidée par les documents officiels publiés par le Secrétariat, qui répertorient les projets de résolution et de décision sur lesquels elle se prononcera chaque jour. Le document officiel 1 a été mis en ligne, et une révision y a été apportée. Nous nous prononcerons d'abord sur les projets de résolution et de décision au titre de chaque groupe de questions mentionné dans ce document. Le Secrétariat révisera ce document officiel quotidiennement pour nous tenir au courant des projets sur lesquels nous pouvons nous prononcer à chacune de nos séances durant cette phase. Conformément à la pratique établie, au début de notre séance demain après-midi, j'expliquerai la procédure qui guidera nos travaux durant la phase de prise de décisions.

*La séance est levée à 17 h 25.*